

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation | : contact@mupras.com |
| ○ Prise en charge | : pec@mupras.com |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0014492

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 5575 Société : R.A.M
 Actif Pensionné(e) Autre : _____
 Nom & Prénom : MR CHAFI ABDELLATIF
 Date de naissance : 14-09-1989
 Adresse : El Azzari Rue 64-8. 48. ou Fata Jask
 Tél. : 06.20.13.42.23 Total des frais engagés : 200 + 1257,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Autorisation CNDP N° : A-A-215 / 2019

Cachet du médecin :

 Dr. HICHAM Rachid
 Médecine Générale
 295 Av Oued Tansit Cite El Oute
 Casa Tel 06 66 80 66
 INPE 091076893

Date de consultation : 26/12/2021
 Nom et prénom du malade : CHAFI YASMIN Age : _____
 Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
 Nature de la maladie : Acné + psychose
 Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie : _____
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances : _____
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Cast Le : 26/12/2021

Signature de l'adhérent(e) : H. HAKMI

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
2022-07-27	C1		200 Dr	دكتور العرش رشيد Dr HACHI Rachid Médecin Général 295 AV Oued Tansit Gte El Oulta Casa Tel 06 68 80 66 INPE 091076893

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE QUED TANSIFT Alia 1 - Rue 27 N° 94 51s El Oued - Casablanca Tel 05 22 93 43 34	26/12/22	Montant de la Facture 1257100 A/R 1257100 PHARMACIE QUED TANSIFT Alia 1 - Rue 27 N° 94 51s El Oued - Casablanca Tel 05 22 93 43 34

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

The diagram illustrates the H-N-D-G coordinate system. The vertical axis is labeled H at the top, the horizontal axis is labeled D on the left, and the diagonal axis is labeled G on the right. The origin is at the center. Points are numbered 1 through 10 and are arranged as follows: Point 1 is at the top of the H-axis; points 2 and 3 are on the upper curve of the H-N arc; points 4 and 5 are on the upper curve of the N-D arc; points 6 and 7 are on the upper curve of the D-G arc; points 8 and 9 are on the upper curve of the G-H arc; and point 10 is at the bottom of the H-axis. Points 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, and 10 are also labeled with small letters (y, z, x, w, v, u, t, s, r, q) corresponding to their positions along the curves.

(Création, remont, adjonction)

optionnel. Thérapeutique nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur HRICHI Rachid

MEDECINE GENERALE

295,Av. Oued Tansift (24, Gpe E)

Cité El Oulfa - CASABLANCA

Tél. : 0666 80 76 66

الدكتور الحريشى رشيد

الطب العام

295، شارع وادي تانسيفت (24)، مجموعة E

حي الألفة. الدار البيضاء

الهاتف: 0666 80 76 66

Casablanca, le : 2022 دجنبر 26

: في

دكتور الحريشى رشيد
Dr. HRICHI Rachid
Médecine Générale
295 AV Oued Tansift Cité El Oulfa
Casa Tel 06 66 80 66
INPE 091076893

Patiéte : CHAFI yASMIN :

552,00

1). Seroquel 200 mg

26/12/22
T728

289,00 x 2

2). Cimacéti 20 mg (2xBoîte)

Rep x 2 4

دكتور الحريشى رشيد
Dr. HRICHI Rachid
Médecine Générale
295 AV Qued Tansift Cité El Oulfa
Casa Tel 06 66 80 66
INPE 091076893

63,90 x 2

3). Biprofenid LP 700 mg (2xBoîte)

Rep 4

دكتور الحريشى رشيد
Dr. HRICHI Rachid
Médecine Générale
295 AV Qued Tansift Cité El Oulfa
Casa Tel 06 66 80 66
INPE 091076893

PHARMACIE QUED TANSIFT

Alia 1, Rue 27 N°44/45

El Oulfa - Casablanca

Tél 05 22 95 43 32

1257,50

SYNTHEMEDIC
22 rue soubeir bnou al souam roches
noires casablanca
SEROQUEL

200mg Cpr env
Boite de 60
270/B DMP/21NSF P.P.V : 552,00 DH
8 118001 021314

Marchat
Bd Alikha N° 1, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Curacne 20mg cap molle

b30
P.P.V : 289,00 DH

5 118001 180721

Maphar
Bd Alkilia N° 6, Ql.
Sidi Bernoussi, Casablanca
Curacne 20mg cap molle

b30
P.P.V : 289,00 DH

5 118001 180721

63,90

P.P.V 030000
L.E.T. 15014
C.R. 030024

63,90